

**Se déplacer dans différents types d'environnement :
Grimpe et escalade**

Analyse de la compétence :

Adapter ses Déplacements à différents types d'environnements.



S'adapter signifie devenir plus efficient, dans ses déplacements.
Cela nécessite que l'élève accepte de s'engager et dépasser ses inhibitions
Qu'il accepte de s'éloigner du maître et du lieu connu
Qu'il ajuste son déplacement en fonction de ses ressources et de l'environnement

L'adaptation est un concept proposé par Piaget qui explique la façon dont l'humain, dans un système de contrainte modifie sa conduite pour répondre à ses exigences : l'adaptation, est distincte de l'assimilation : qui est la réutilisation « automatisée » d'une opération

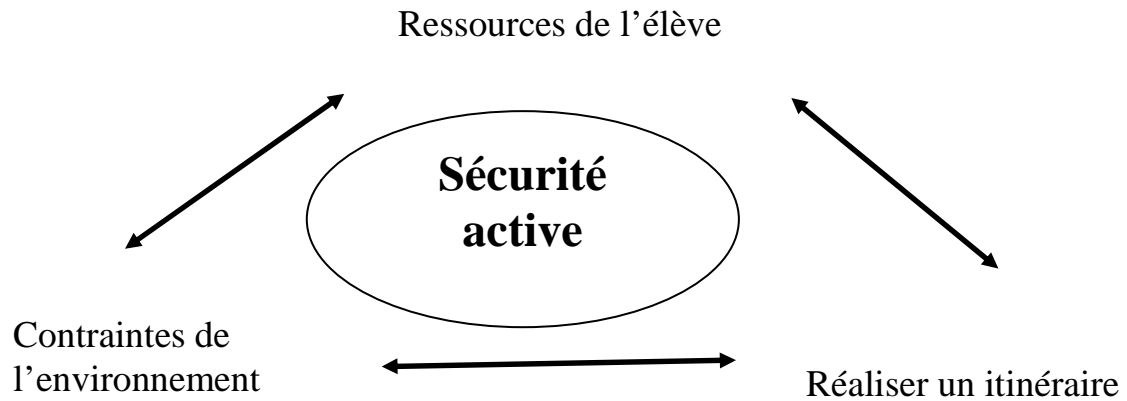
Le déplacement est orienté vers un but à atteindre, une balise, la sortie d'une voie

Le déplacement s'entend comme Une recherche d'itinéraire (prise d'infos, choix, mise en adéquation des ressources avec l'itinéraire)
Dans une forme motrice particulière

Le milieu, en fonction de l'âge des enfants doit présenter une part plus ou moins grande d'incertitude

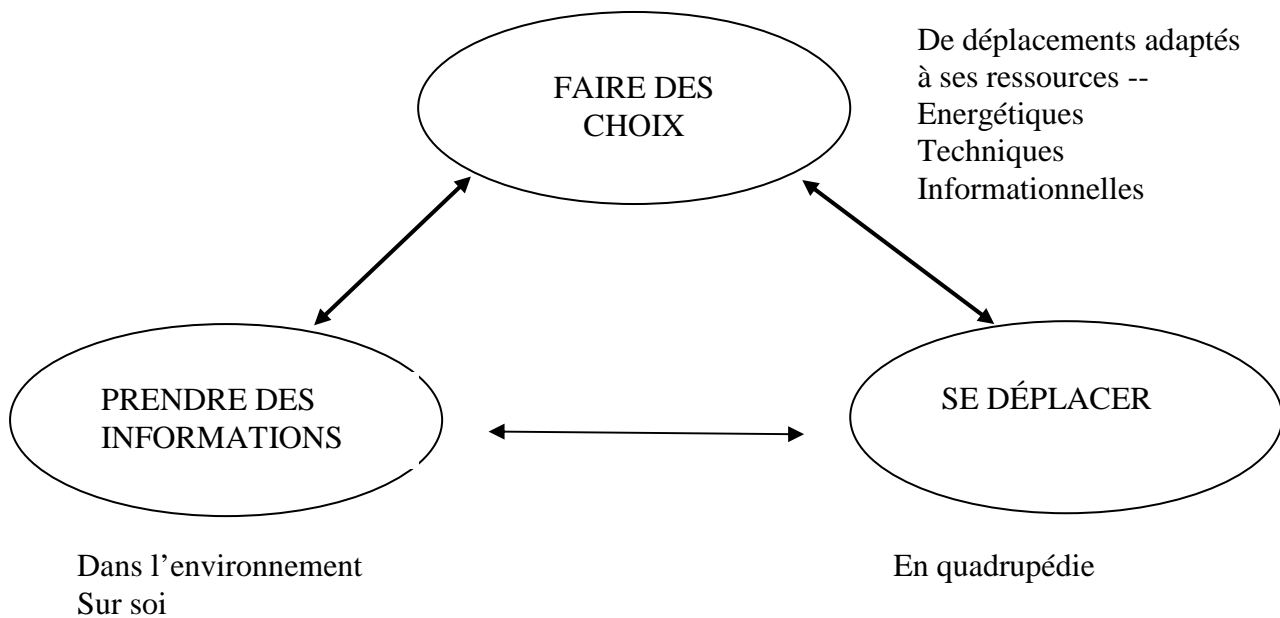
On va entendre environnement comme l'ensemble des contraintes, naturelles ou culturelles
Qui se pose à la personne dans l'activité :
Variable selon :
-la nature du substrat : forêt, eau, falaise, etc...
-le mode de déplacement : marche, course quadrupédie, nage, glisse, roule
-seul ou en groupe

On peut résumer cette analyse :

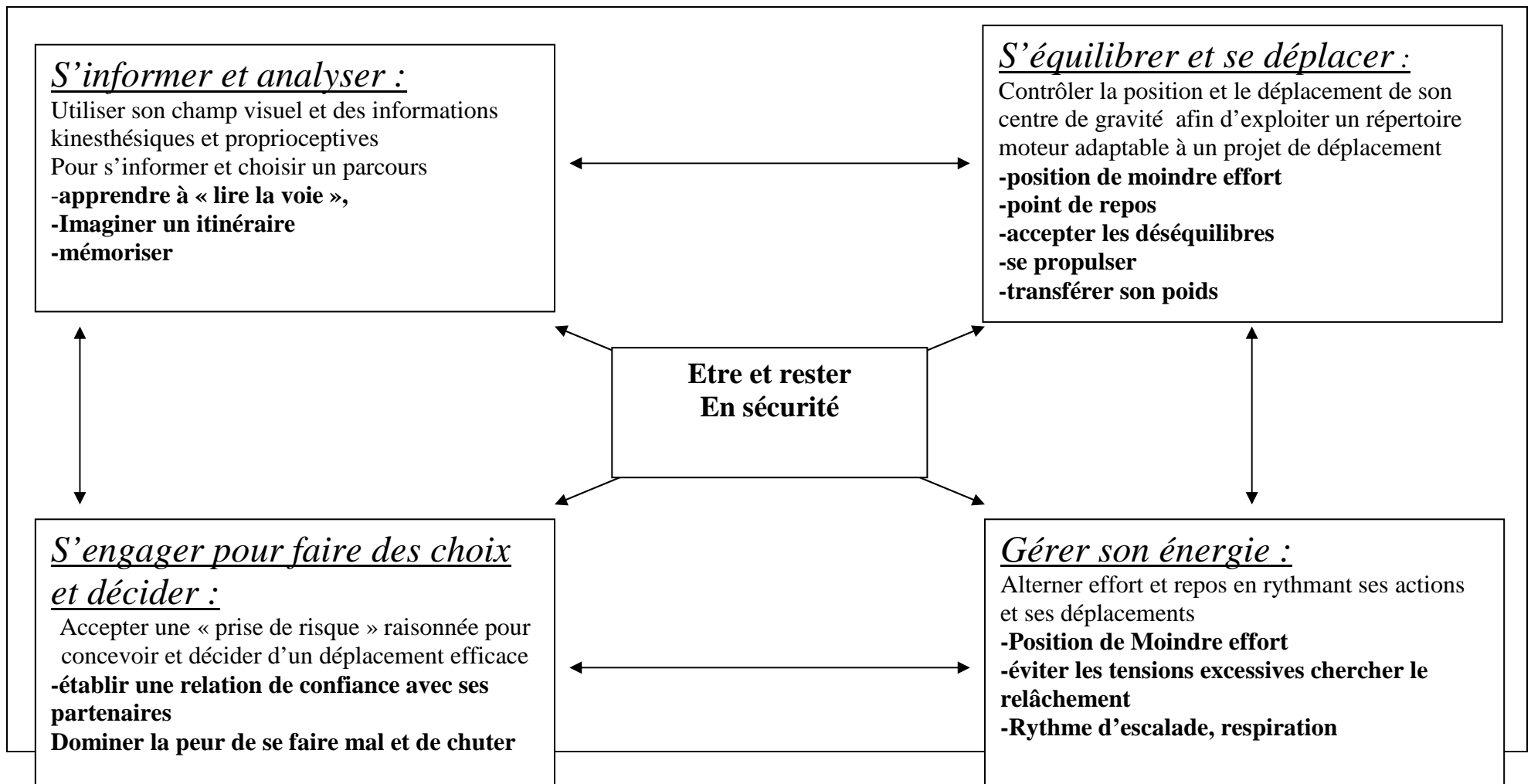


Définition des activités de grimpe et d'escalade

Le sens de l'activité : Se déplacer dans un milieu plus ou moins connu, à l'aide d'information relative à l'environnement pour atteindre un but, en toute sécurité.



Les principes de l'escalade



Quelques repères didactiques :

Principes d'action	Règles d'action
S'informer et analyser	Prendre des informations avant et pendant le déplacement.
	Varié les modes de prise d'informations (visuel, tactile, ...)
	Augmenter le champ de prises d'informations
	Concevoir un projet de cheminement et anticiper les séquences gestuelles à réaliser
	S'informer sur les intentions et les actions des partenaires et des autres grimpeurs
S'équilibrer et se déplacer	S'équilibrer avant et pendant les mouvements
	Adapter la motricité en fonction de l'inclinaison de la paroi
	Coordonner les actions des membres supérieurs et inférieurs
	Chercher à augmenter l'éventail du répertoire gestuel
	Adapter le type de préhension à la forme des prises, à leur configuration spatiale
Gérer son énergie	Privilégier les actions des membres inférieurs.
	Réduire les phases statiques.
	Rechercher et optimiser des positions de moindre effort.
	Grimper en « continuité » (entre les PME) surtout dans les passages difficiles
	Effectuer des gestes lents et précis
	Etre capable de mobiliser un maximum d'énergie à un moment particulier
	Alterner judicieusement les phases toniques et les phases de relâchement
	Effectuer des actions complètes des jambes
Utiliser des appuis pédestres intermédiaires	
S'engager, faire des choix d'itinéraires en toute sécurité	Connaître et mettre en œuvre la Règle d'Or
	S'engager dans des voies correspondant à ses ressources.
	S'accoutumer à un déplacement plus aérien et plus vertical
	Faire confiance à son partenaire (si escalade en moulinette)
	Avoir confiance dans le matériel (si escalade en moulinette)
	Connaître parfaitement la check-list des procédures sécuritaires en moulinette
	Utiliser un langage spécifique
Accepter la chute	

-L'activité grimpe et escalade est un support privilégié pour travailler la compétence spécifique « Adapter ses déplacements dans différents types d'environnement. ». Les situations qu'elle impose induisent un travail particulier sur la connaissance de ses ressources, des règles de sécurité pour soi et pour les autres.

-L'ensemble des situations proposées doit permettre à tous les élèves de s'engager dans l'activité quelles que soient leurs ressources physiques et affectives. Un nécessaire climat de confiance, propre à rassurer tous les élèves est créé par la présence exigeante, rassurante et bienveillante du maître et des intervenants bénévoles ou qualifiés,

-les premières situations rassurantes sur le plan de l'engagement physique, servent en priorité à installer un climat de confiance et de rigueur vis-à-vis de la sécurité. On privilégiera les déplacements quadrupédiques, facilités par la présence de nombreuses prises, de grande taille et de préhension simple (réglettes, pincettes horizontales.) et par l'inclinaison des pans favorisant les appuis pédestres (70° à 75° d'inclinaison).

Ainsi les situations proposées seront centrées autour des contenus prioritaires suivants :

- Permettre aux élèves de faire des choix et des projets d'itinéraires en fonction de leur ressources.
- Mettre l'élève en situation d'apprendre à faire confiance, à être digne de confiance.
- Favoriser au maximum une meilleure prise d'information
- Chercher à renforcer le caractère pédestre des appuis, leur dissociation, leur écartement

Cycle 1	Adapter ses déplacements à différents types d'environnements Activités d'escalade « grimper.... »	Réaliser des actions élémentaires pour grimper, se déplacer dans un environnement plus haut, plus vertical qu'à l'ordinaire, pour atteindre un objet ou franchir un obstacle Utiliser des appuis et des prises variées pour s'appuyer, se suspendre, grimper, se déplacer, traverser en hauteur. Privilégier l'ensemble des appuis quadrupédiques S'engager sur un parcours plus haut, plus vertical qu'à l'accoutumée, malgré l'émotion, en restant en sécurité
Cycle 2	Adapter ses déplacements à différents types d'environnements Activités d'escalade : « grimper jusqu'à 3m et redescendre (mur équipé) »	Grimper S'engager, faire des choix en fonction de ses ressources, dans un environnement sécurisé Réaliser des actions élémentaires pour grimper, se déplacer dans un environnement plus haut, plus vertical qu'à l'ordinaire, pour atteindre un objet ou franchir un obstacle Utiliser des appuis et des prises variées pour s'appuyer, se suspendre, grimper, se déplacer, traverser en hauteur. Privilégier l'ensemble des appuis pédestres Adapter ses appuis en fonction des prises : Pieds : pointe, care externe ou interne Mains : pronation, supination etc... S'équilibrer dans différentes situations (arrêts, lâcher de prise...) Réchapper : savoir quitter le mur ou l'espace de grimpe en toute sécurité Communiquer, se faire confiance Grimper jusqu'à 3m avec un assurance réalisé par un adulte S'engager, faire des choix en fonction de ses ressources, en ne prenant aucun risque objectif -oser s'élever jusqu'à 3m puis désescalader ou descendre en moulinette
Cycle 3	Adapter ses déplacements à différents types d'environnements « grimper et redescendre sur un trajet annoncé (mur équipé) »	Grimper en bloc, grimper des voies simples en moulinette S'engager dans une voie pour la réussir, en fonction de ses ressources et des contraintes de celle-ci. Anticiper le choix des prises Eloigner le haut du corps de la paroi pour élargir son champ d'action Dissocier les prises de mains et de pieds S'équiper pour grimper en moulinette Assurer un camarade qui grimpe en moulinette (gestes, code de communication)

EPS et activités langagières:

EPS, vécu corporel et traces

La relation entre vécu corporel et activités langagières est nécessaire aux apprentissages dans les deux domaines de l'EPS et de la maîtrise de la langue française¹. Elle doit être proposée de manière continue, cohérente et coordonnée. Les activités corporelles donnent du sens aux activités langagières et en retour celles-ci permettent de mieux en parler, de mieux les évoquer, de se les représenter en pensée, de les mémoriser et donc d'être plus explicites pour l'élève. Cette mise en relation des deux domaines s'enrichit d'une troisième relation qui touche au domaine du vivre ensemble et à la construction de la sécurité active de l'élève. Il se construit en escalade, autour des règles de vie de fonctionnement et de sécurité, autour de la coopération indispensable dans l'activité. Ainsi chaque séance est source de développements moteurs langagiers et sociaux qui se répondent. L'EPS s'appuie sur la constitution d'un vécu corporel de manière à l'utiliser pour envisager des apprentissages.

Le vécu corporel est l'ensemble des actions réussies ou échouées, c'est l'accumulation des expériences qui ont laissées une trace dans la construction de la personne et qui influent plus ou moins les apprentissages ultérieurs et l'image que l'on a de soi.² »

Certaines traces sont le résultat des impressions, sensations. Elles sont de l'ordre du « climat », de l'ambiance agréable ou non laissée par la pratique. D'autres peuvent être quantifiées, qualifiées, structurées pour pouvoir structurer les apprentissages en EPS. Elles marquent profondément la façon de se percevoir dans l'activité.

Leur utilisation structurée est donc un enjeu pour l'élève dans la constitution :

- de l'estime de soi dans la pratique
- d'un rapport au savoir positif ancré sur la mise en évidence et la mesure des progrès.
- Sur un plan collectif, elle participe à la constitution d'une culture commune à la classe

L'enjeu en EPS est donc la **nature et la qualité de la trace** laissée par la pratique, et son exploitation

Constitution de la trace.

Il est nécessaire, quel que soit l'âge des élèves de se donner du temps pour que les élèves se construisent une représentation concrète de la tâche qui leur permettra de mieux savoir ce qu'ils ont à réaliser:

-Avant la séance

-Présenter clairement :

Le but : les élèves doivent le connaître et le comprendre

Le dispositif : il doit être connu des élèves en escalade, que ce soit dans ses dimensions matérielles ou d'organisation des groupes de travail

Le critère de réussite : qui va permettre de mesurer le résultat de l'action.

-Avant et pendant la séance :

¹ « Faire accéder tous les élèves à la maîtrise de la langue française, à une expression précise et claire à l'oral comme à l'écrit, relève d'abord de l'enseignement du français mais aussi de toutes les disciplines : les sciences, les mathématiques, l'histoire, la géographie, l'éducation physique et les arts ».programmes pour le CE2, CM1 et CM2, BO HSN°3 du 19 juin 2008

² R Michaud agir dans le monde Nathan

- Mettre en relation, faire mettre en relation par les élèves le but de la tâche, le dispositif, les critères de réussite et les niveaux de réalisation.
- Prévoir des outils simples et fonctionnels permettant de garder la mémoire quantitative et qualitative des actions réalisées (exemple : les adhésifs posés sur un carton en haut des voies, une feuille et un crayon permettant d'inscrire ses initiales ou un symbole)
- Prévoir des dispositifs favorables aux liens systématiques entre vécu corporel et maîtrise de la langue : dispositifs différenciés, critères de réussite inscrits dans le dispositif, guidage perceptif fort (utilisation de chemins de couleur, de zones matérialisées obligatoires ou interdites etc..., de chemins tracés à la craie, avec de l'adhésif ou de la rubalise)
- donner le temps pour :
 - apprendre la tâche (connaître et comprendre le but, expérimenter le dispositif, découvrir et s'appropriier les critères de réussite et les manières de faire)
 - Avant
 - d'apprendre dans la tâche (transformations attendues en termes de capacités, connaissances, attitudes)

Structuration de la trace.

Ce travail se déroule essentiellement

-Pendant et après la séance :

Ce travail revêt une importance particulière au cycle 3 pour deux raisons:

-donner à l'élève la possibilité d'envisager un projet de progrès : les traces constituées permettent à l'élève de situer un premier niveau de réponse efficace : Il connaît ce qu'il sait faire, comment il s'y prend. L'enjeu est de lui permettre de s'orienter vers des situations d'« entraînement » qui lui permettront d'atteindre, de fixer un niveau de réalisation plus élevé. En grimpe et en escalade ces situations d'entraînement sur situeront dans les domaines de la gestion énergétique, de la prise d'information, de l'équilibration et du déplacement.

-mesurer ses ressources et les confronter à l'exigence de l'environnement : Les traces, au-delà de la perspective de progrès doivent permettre une prise de conscience de ses ressources et de ses limites actuelles dans cet environnement. Il s'agit de l'enjeu éducatif central de la compétence « adapter ses déplacements à différents types d'environnement »

Utilisation de la trace.

-Après la séance, après le module, plus tard

La trace, structurée et utilisée dans les dimensions énoncées plus haut, accède au statut de savoir (sur soi, sur l'activité, sur l'environnement). Elle peut être rappelée et réutilisée lors de la séance suivante, mais également plus tard, lorsqu'on travaillera la compétence « adapter ses déplacements à différents types d'environnement » dans une autre activité comme la course d'orientation par exemple.

1°) Règles de sécurité concernant l'élève:

Quelques règles pratiques de base :

Les cheveux longs doivent être attachés

Les bijoux et autres ornements doivent être enlevés: bagues, bracelets, montres, colliers...

Les élèves devront être équipés de chaussures de sport lacées ou de chaussons d'escalade.

Règles de sécurité pour l'escalade sans matériel :

-Ne pas dépasser une hauteur de 2,50m au cycle 2, et au cycle 3. Cette hauteur sera matérialisée de manière très visible sur toute la surface du mur consacrée à ce type d'évolution. Cette hauteur est infranchissable avec les mains.

-Placer des tapis au pied du mur. (Tapis de type lutte)

-Il est impératif d'apprendre aux élèves à désescalader et à ne pas sauter.

-La parade entre deux élèves est interdite. Si un adulte vient à parer un élève, il le fait à la hauteur de la taille et des épaules, jamais au niveau des pieds.

-Deux enfants ne doivent jamais grimper l'un sous l'autre

-Ne jamais mettre les doigts dans les points d'ancrage

-l'adulte responsable reste au sol, il doit avoir tous les enfants dans son champ de vision. Il adaptera son placement dans ce but, mais il sera toujours en mesure d'intervenir immédiatement.

Les éléments relatifs à l'encadrement de l'activité grimpe :

On définit la grimpe comme une activité qui a pour but de se déplacer dans un environnement plus haut, plus aérien, plus vertical qu'à l'accoutumée. Elle nécessite l'usage de la quadrupédie pour se déplacer.

L'activité ne peut pas se dérouler au dessus de la ligne des 2m50 (position des mains), pas d'encordement. On prévient le risque de chute en installant des tapis de réception (attention aux tapis épais qui incitent au saut depuis le haut et n'assurent pas forcément une réception correcte.)

Règle d'or de l'escalade :

Règle d'Or

1°) On ne grimpe jamais au dessus de quelqu'un, on ne prend jamais appui sur lui

2°) On ne dépasse jamais la ligne rouge des 2m50

3°) On ne met jamais ses doigts dans les ancrages du mur (anneaux métalliques)

4°) Il est interdit d'aller sur les tapis au pied du mur pendant que d'autres grimpent

5°) On ne saute jamais du mur, on désescalade.

Réglementation :

Bulletin officiel HS n°7 du 23 septembre 1999

La grimpe ne fait pas partie des activités dites à taux d'encadrement renforcé. Le maître peut l'enseigner seul. Il doit cependant être extrêmement vigilant à la mise en place et au respect absolu des règles de fonctionnement et de sécurité.

L'escalade fait partie des activités dites à taux d'encadrement renforcées. Le maître seul ne peut les encadrer. Il doit être accompagné d'un intervenant qualifié ou bénévole, agréé ou d'un autre enseignant.

École maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine	École élémentaire
Jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.	Jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.
Au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.	Au-delà de 24 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

Circulaire départementale en vigueur du 3 juin 2006

Modification de l'annexe à la circulaire départementale du 23 novembre 1999 relative à l'enseignement de l'escalade.

Textes de référence :

- circulaire ministérielle sur l'organisation des sorties scolaires BO HS N°7 du 23 septembre 1999
- note de service 94-116 du 09 mars 1994 et
- circulaire ministérielle 2004-138 du 13 juillet 2004.
- circulaire rectorale relative à l'escalade publiée au BIR n°19 du 23 janvier 2006.

Principes généraux

L'escalade en milieu scolaire a pour objectif de faire vivre à l'élève une véritable « aventure subjective » afin de lui faire développer dans le cadre des programmes de l'EPS à l'école maternelle et élémentaire dans des situations inhabituelles de déplacement,

- Ses capacités de prise de décision dans l'action
- Ses ressources motrices et affectives,

Les dispositifs proposés, les séquences et les projets mis en œuvre doivent présenter **des conditions de sécurité absolue sans aucun risque objectif**, En conformité avec les textes cités ci-dessus.

La pratique des activités du type acrobranche, réalisées dans le cadre de l'enseignement de l'EPS sera autorisée dans le département du Rhône, dans les conditions nécessaires suivantes :

La structure devra être agréée.

L'activité devra s'inscrire dans un module spécifique d'au moins 6 séances ayant reçu l'avis positif des CPD EPS.

Règles de sécurité

Voici des règles pratiques qui concernent la personne de l'élève, l'organisation matérielle et l'encadrement

1°) Règles de sécurité concernant la personne de l'élève:

Quelques règles pratiques de base :

Les cheveux longs doivent être attachés

Les bijoux et autres ornements doivent être enlevés: bagues, bracelets, montres, colliers...

Les élèves devront être équipés de chaussures de sport lacées ou de chaussons d'escalade.

Règles de sécurité pour l'escalade sans matériel :

-Ne pas dépasser une hauteur de 2,50m au cycle 2, de 3m au cycle 3. Cette hauteur sera matérialisée de manière très visible sur toute la surface du mur consacrée à ce type d'évolution. Cette hauteur est infranchissable **avec les mains**.

-Placer des tapis au pied du mur. (Tapis de type lutte)

-Il est impératif d'apprendre aux élèves à désescalader et à ne pas sauter.

-La parade entre deux élèves est interdite. Si un adulte vient à parer un élève, il le fait à la hauteur de la taille et des épaules, jamais au niveau des pieds.

-Deux enfants ne doivent jamais grimper l'un sous l'autre

-Ne jamais mettre les doigts dans les points d'ancrage

-l'adulte responsable reste au sol, il doit avoir tous les enfants dans son champ de vision. Il adaptera son placement dans ce but, mais il sera toujours en mesure d'intervenir immédiatement.

Règles de sécurité spécifiques applicables aux élèves de cycle 3 pour l'escalade avec matériel d'assurance :

Le Baudrier :

Il doit être adapté au gabarit de l'élève.

Il doit être ajusté au dessus de la taille, par-dessus les vêtements, sangles non vrillées.

Le retour de boucle (lorsqu'il existe) doit être systématiquement vérifié par l'adulte.

L'encordement se fait obligatoirement sur le pontet placé devant le baudrier, directement, sans intermédiaire à l'aide d'un double nœud de huit terminé par un nœud d'arrêt.

Les risques repérés : l'encordement sur un porte matériel situé à l'avant du baudrier. Les retours de passages aux toilettes.

L'assurance :

-Placer des tapis au pied du mur (tapis type lutte) rappel

-Réagir s'il y a trop de mou (progression du grimpeur à corde tendue obligatoire)

- Utiliser des dispositifs d'assurance autobloquants, qui s'imposent dans le premier degré compte tenu des conditions d'encadrement et des caractéristiques des élèves. (Les dispositifs Yoyo ou Logic sont les matériels les plus adaptés)

-Réagir si la distance au mur de l'assurance est dangereuse (l'assureur doit être placé entre 1 et 2m du mur, il est nécessaire de matérialiser cette limite)

-Vérifier que le mousqueton de sécurité est correctement verrouillé, il doit être vérifié par l'adulte)

-Les cordées comportent 3 personnes : 1 grimpeur, 1 assureur, 1 contre assureur

-Le rapport « un adulte pour 4 cordées maximum » doit être respecté.

Le rappel :

Toute descente en rappel s'effectuera sur une corde doublée, à l'aide d'un dispositif non autobloquant (huit, tube, etc...)

Une seule méthode permet de contre assurer un élève qui s'exerce à la descente en rappel :

C'est l'assurage depuis le haut en moulinette sur une deuxième corde

L'escalade en tête :

Les conditions matérielles sont les suivantes : Dégaines pré installées, mousqueton à vis au relais dans lequel l'élève passe la corde avant de descendre. L'élève ne démousquetonne pas les dégaines à la descente.

L'escalade en site naturel : Le casque est obligatoire. En haut des voies la corde passe obligatoirement dans des anneaux non déverrouillables par les élèves (type maillon rapide)

-L'assurage est exclusivement effectué par un adulte grimpeur (Il connaît la technique et la pratique)

-Aucun descendeur ou mousqueton de sécurité n'encombre le pontet d'encordement

Les moments à risques :

-lorsque le grimpeur atteint le sommet de la voie : l'assureur doit bien tendre la corde avant de faire amorcer la descente

- la fin de séance : fatigue, relâchement

-les situations faisant intervenir l'émulation et la vitesse d'exécution sont à proscrire : courses de vitesse etc...

-La pause repas en milieu naturel

-La 3^{ème} ou 4^{ème} séance d'un module d'enseignement : excès de confiance, chacun pense maîtriser les éléments de sécurité, ce qui entraîne un relâchement de l'attention.

2°) Les contenus proposés :

Conformément à la circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992:

-L'enseignant de la classe est responsable du projet et de l'organisation générale de l'enseignement

Il assure la mise en œuvre des activités par sa participation et sa présence effective.

Quelques repères didactiques :

-L'activité escalade est un support privilégié pour travailler la compétence spécifique « Adapter ses déplacements dans différents types d'environnement. ». Les situations qu'elle impose induisent un travail particulier sur la connaissance de ses ressources, des règles de sécurité pour soi et pour les autres.

-Elle permet le développement des compétences générales « S'engager lucidement dans l'action » et « conduire un projet d'action » qui nécessite de prévoir ses déplacements en toute sécurité

-L'ensemble des situations proposées doit permettre à tous les élèves de s'engager dans l'activité quelles que soient leurs ressources physiques et affectives. Un nécessaire climat de confiance, propre à rassurer tous les élèves est créé par la présence exigeante, rassurante et bienveillante du maître et des intervenants bénévoles ou qualifiés,

-Dans un premier temps on privilégiera les déplacements quadrupédiques, facilités par la présence de nombreuses prises, de grande taille et de préhension simple (réglettes, pincettes horizontales.) et par l'inclinaison des pans favorisant les appuis pédestres (70° à 75° d'inclinaison).

Ainsi les situations proposées seront centrées autour des contenus prioritaires suivants :

-Permettre aux élèves de faire des choix et des projets d'itinéraires en fonction de leur ressources.

-Mettre l'élève en situation d'apprendre à faire confiance, à être digne de confiance.

-Favoriser au maximum une meilleure prise d'information

-Chercher à renforcer le caractère pédestre des appuis, leur dissociation, leur écartement

3° Encadrement des élèves:

L'escalade est une activité à taux d'encadrement renforcé.

L'enseignant accompagné d'un adulte qualifié ou bénévole agréé peut encadrer jusqu'à 24 élèves.

Au-delà, un adulte qualifié ou bénévole agréé ou un autre enseignant par tranche de 6 élèves à l'école maternelle et de 12 élèves à l'école élémentaire est obligatoire. B.O HS n°7 du 23/09/99.

Cas des classes dont l'effectif est supérieur à 24 élèves :

Si l'encadrement n'est pas suffisant, les élèves en surnombre doivent rester à l'école. Il appartient au directeur et au maître responsable de la classe d'organiser la rotation des élèves afin que chacun bénéficie du même nombre de séances.

Les consignes et contenus liés à la sécurité doivent être acquis par tous. Dans cette perspective, le maître s'en assure par la tenue d'une fiche appropriée.

Qualités des personnes chargées de compléter l'encadrement :

Il peut s'agir :

-D'un autre enseignant :

Parfois, lorsque le contexte le permet, le regroupement d'une classe à petit effectif (CLIS, par exemple) avec une classe dont l'effectif est supérieur à 24 élèves peut permettre de disposer d'un adulte supplémentaire, tout en favorisant l'intégration des élèves de CLIS

-D'un ou plusieurs adultes bénévoles agréés par le CPC EPS

La qualification de l'intervenant bénévole se fait autour de trois paramètres :

Son niveau d'habileté dans l'activité : (Maîtrise des gestes et ressources physiques) : Il manifeste une pratique régulière c'est-à-dire qu'il est capable de

S'équiper seul, s'assurer, sortir une voie cotée 5, se vacher, préparer et descendre en rappel.

Il sait équiper une moulinette, un rappel doublé avec une corde d'assurance en moulinette.

Sa compétence à assurer une pratique en toute sécurité : (sécurité passive et active, connaissance de l'environnement, du plan de sécurité)

Il sait préparer le matériel et équiper les voies avant le début de l'activité

Il connaît la place de l'adulte en bas des voies, prêt à intervenir auprès des élèves qui assurent.

Il sait donner des consignes claires

Il connaît les gestes techniques précis pour l'assurance.

Il connaît l'emplacement du poste téléphonique du gymnase.

Compétence à régler les problèmes techniques inhérents à la pratique :

Il sait vérifier l'état du matériel

Il sait vérifier avec attention dans le groupe : l'équipement des élèves (boucles des baudriers, vrillage des baudriers, cheveux, bijoux etc...) et l'encordement (double nœud de 8 terminé par un nœud d'arrêt, fait directement sur le pontet)

Connaissance du projet pédagogique

-D'un ou plusieurs adultes qualifiés

-Ces personnes peuvent être des ETAPS mis à disposition par la collectivité territoriale

-Cas particulier des OTAPS : le Décret n° 92-368 du 1 avril 1992 stipule que les membres de ce cadre d'emploi sont chargés d'assister les responsables de l'organisation des activités physiques et sportives (ETAPS ou CTAPS) mais ne peuvent en aucun cas assurer des activités d'enseignement. Sous la responsabilité de l'ETAPS ou du CTAPS, présent, ils peuvent participer à l'encadrement de l'activité escalade après avis du CPC-EPS

Tenue de registre du matériel utilisé.

Une lettre ministérielle du 28 09 2001 (n° 01 038) fait obligation d'établir un registre spécifique de suivi du matériel utilisé, précisant les dates de contrôle.